

## SOMMAIRE

**I - ORDRE DU JOUR DE LA  
REUNION PLENIERE DE LA CPC  
DES ARTS APPLIQUES  
DU 5 MAI 2006**

**II - CYCLE PREPARATOIRE  
PLP/RETRAITE**

**III - MOUVEMENT INTRA**

**IV - CIRCULAIRE  
DE RENTREE 2006**

**V - PLP EN COLLÈGE :  
AUDIENCE AU MINISTÈRE**

## PLP EN COLLÈGE, LE SNETAA CONTRE EST ENTENDU PAR LE MINISTRE

### **I/ ORDRE DU JOUR DE LA REUNION PLENIERE DE LA CPC DES ARTS APPLIQUES DU 5 MAI 2006**

- Examen du projet d'arrêté modificatif relatif à la définition des épreuves du BTS Design de produits.
- Point sur les travaux en cours :  
création d'une option Créateur en produits verriers au DMA Décor architectural ;  
création d'une option Restauration de mobilier au DMA Habitat ;  
création d'une option Présentateur visuel au baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art ;  
création d'un BMA de la Dentelle ;  
rénovation du CAP Horlogerie et de l'option Horlogerie du baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art.
- Examen de l'opportunité de la rénovation de deux options du CAP Arts et techniques du verre.
- Examen de l'opportunité de la création d'un DMA de Facture instrumentale.
- Examen de l'opportunité de la rénovation de la filière de la bijouterie.
- Questions diverses et notamment présentation des hypothèses de réorganisation des CPC.

Les collègues intéressés par les documents relatifs à ces différents points peuvent les demander au SNETAA e.i.L, [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)

### **II/ CYCLE PRÉPARATOIRE PLP/RETRAITE**

Le cadre n'étant pas encore clairement défini, le SNETAA-eiL est intervenu à ce sujet.

Nous apportons donc la réponse favorable qui nous a été donnée : les deux années de cycle préparatoire PLP comptent pour la pension civile (sans qu'il y ait à « racheter » cette durée).

# L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

---

## III/ MOUVEMENT INTRA

Dès la fin des saisies des demandes (dates variables selon les académies) il est important d'adresser la fiche syndicale (ou la copie de la saisie) accompagnée des pièces justificatives au SNETAA-eiL de l'Académie. Le SNETAA-eiL a des élu(e)s dans toutes les académies et suivra votre dossier.

## IV/ CIRCULAIRE DE RENTREE 2006

« *Promouvoir l'égalité des chances* » :

Un petit air de déjà vu dans l'introduction de la circulaire relative à la préparation de la rentrée 2006 qui décline les orientations :

« *Maîtrise de la lecture, socle commun, rénovation des langues vivantes, relance de l'éducation prioritaire, développement de l'apprentissage comme voie de formation...* »

Cette introduction donne donc la tonalité ambiante : allusion non cachée à la loi Pour l'égalité des chances du 1<sup>er</sup> ministre... avec, entre autres, l'apprentissage à 14 ans et le développement généralisé de l'apprentissage.

L'absence d'une quelconque mention de l'enseignement professionnel signifierait-elle que la voie professionnelle n'est pas une voie de la réussite ? Quant au « flou » qui a entouré la mise en place des options de découverte professionnelle, il n'est toujours pas levé : qui fait quoi ? avec quels moyens ?

La circulaire précise néanmoins qu'une évaluation sera faite en 2007. En attendant, deux années de scolarité auront laissé les élèves sans véritable projet et les enseignants sans cadre pédagogique précis.

Cette mise en place de la 3<sup>e</sup> occulte fortement, par ailleurs, la capacité qu'ont les enseignants de la voie professionnelle à la transmission de connaissances autour des métiers et donc de leur participation à une orientation active.

La circulaire de rentrée reprend toutes les dispositions de la loi d'orientation sur l'école de Monsieur FILLON, dont le conseil pédagogique et le remplacement, machines à broyer les enseignants et leurs statuts particuliers (relire à ce sujet l'AP 475 sur le remplacement)

### La note de vie scolaire :

Pour le SNETAA e.i.L, cette note de vie scolaire est dangereuse : elle n'évalue pas de manière objective, compte tenu de sa nature même, soit des connaissances, des savoirs, des savoir-faire que l'élève peut avoir acquis au cours de sa scolarité et qui soient en relation avec des contenus de référentiels, de programmes. Elle n'a donc pas sa place dans le cadre éducatif que doit constituer l'école.

### Sur la « voie professionnelle »

Il s'agit, pour la voie professionnelle, d'un glissement de la voie professionnelle publique et laïque vers le monde du travail et de l'entreprise... mais surtout de l'externalisation de l'échec scolaire, c'est-à-dire d'un panel de dispositifs d'insertion professionnelle plus que **d'éducation et de formation, qui sont pourtant des préalables fondamentaux et incontournables.**

Que vient faire la VAE dans une circulaire de rentrée qui intéresse normalement les élèves, donc les jeunes à l'école ? Rappelons que la VAE est la validation des acquis de l'expérience. Rappelons aussi que le SNETAA n'a jamais été opposé à la validation des acquis de l'expérience **professionnelle**, mais parler d'expérience pour des élèves ? l'Education NATIONALE, elle, se situe alors à quel moment de la vie ?

# L'ENSEIGNEMENT PROFESSESIONNEL

---

Tout cela manque de bon sens...

Nous pressentons cependant, dans tous ces dispositifs, plus de souci de gestion de l'échec scolaire, plus de palliatifs à l'absence de qualification de certains jeunes, ou plutôt d'ersatz de formation professionnelle garantissant la paix sociale que de valorisation de la voie professionnelle, de ses structures et de la contribution qu'elle apporte à la formation des jeunes dans notre pays. Alors paix sociale ? Et la lutte contre le chômage ? Sans entrer dans de grandes démonstrations, que peuvent tous les dispositifs sans croissance économique ?

Lutter contre l'échec scolaire est louable en soi mais la volonté affichée ne l'est pas clairement : elle n'utilise pas tous moyens, dont les structures de l'enseignement professionnel initial et ne remet pas en cause le collège unique, ce qui pour notre organisation, sont deux erreurs fondamentales.

Et que vaut une loi contre les discriminations pour les stages ? Suffit-il de « décréter » pour lutter contre les discriminations dont certains élèves font l'objet ? Seront-ils mieux accueillis s'ils sortent du système scolaire sans diplôme ? Il est fort probable que non.

**Pour le SNETAA EIL, ce ne sont pas les bonnes solutions. Elles ne s'intéressent nullement à la formation du jeune, futur citoyen et futur travailleur, qui doit, pour notre organisation, sortir du système éducatif avec une possibilité réelle d'insertion professionnelle et sociale, c'est-à-dire avec une première qualification professionnelle au minimum et une formation générale qui fasse de lui un véritable citoyen libre de ses choix.**

L'apprentissage junior va remplacer les CLIPA ? Mais oui, mais c'est bien sûr !... Au MEN, ces messieurs réinventent l'eau chaude... (en l'occurrence la loi quinquennale de 1995)

De plus, il est inadmissible que l'éducation à l'orientation mette l'accent sur l'apprentissage junior dès la 6<sup>e</sup> et occulte complètement le lycée professionnel. Monsieur BENISTI aurait-il fait des émules ? (rappelons que ce monsieur a « pondu » un rapport qui préconise l'apprentissage dès la fin de l'école primaire). C'est un mépris total pour les enseignants qui enseignent en Lycée professionnel et pour les élèves pour lesquels cette voie est une voie de la réussite.

De circulaire en circulaire, celle qui concerne la rentrée 2006 et qui s'intéresse à la voie professionnelle ne considère plus les élèves en formation initiale. Cela pourrait laisser à penser que l'enseignement professionnel n'existe plus !... et que **les élèves qui ne rentrent pas dans le moule du collège unique d'une certaine élite sont voués aux soins palliatifs !** C'est déclarer ouvertement que la voie professionnelle ne fait plus partie de l'Education Nationale, c'est la couper du lien qui la lie au système scolaire et jeter les jeunes dans la jungle du chacun pour soi sans aucune protection ! c'est inadmissible ! Le SNETAA e.i.L dénonce ce mépris à l'encontre de la voie professionnelle et de ses personnels, qui ont choisi d'enseigner en formation initiale et qui réclament **pour tous les élèves un enseignement dans l'école de la république.**

## V/ PLP EN COLLEGE : AUDIENCE AU MINISTERE

Le Ministre de l'Education Nationale, Gilles de ROBIEN, a reçu une délégation du SNETAA menée par Christian LAGE, Secrétaire Général, et Catherine LANG, Pascal VIVIER, Christian GUERIN, le jeudi 6 avril à 9 heures.

Cette rencontre faisait suite à nos réactions fortes aux circulaires académiques qui évoquaient l'affectation des PLP en collège à titre définitif.

# L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

---

## CONTRE LES PLP EN COLLEGE

Nous avons renouvelé notre condamnation de l'affectation des PLP en collège. Ceux-ci étaient considérés comme des variables d'ajustement servant soit à « remplacer les PEGC », soit, dans d'autres académies, affectés à titre définitif. Le Ministre, attentif aux arguments du SNETAA, a paru découvrir l'étendue des enjeux qui résultaient de l'affectation hors statut des PLP. Il s'est engagé à faire revoir leurs copies aux Recteurs rapidement.

Pour autant, il est urgent de maintenir dans toutes les académies la pression au niveau des Recteurs. Effectivement, ceux-ci reçus directement après notre audience, ont eu des échos de notre audience.

## DEDOUBLEMENTS EN LANGUES VIVANTES

Faisant suite à nos demandes soutenues, le Ministre nous a informé des dédoublements en Terminale BAC PRO Langues Vivantes dès la rentrée prochaine.

## CHEFS DE TRAVAUX

Nous demandons depuis un an et demi, sans relâche, la tenue d'un groupe de travail sur la mission des chefs des Chefs de Travaux. Le Ministre a été convaincu de notre argumentaire et a décidé, lors de l'audience, la mise en lace de ce groupe de travail. Cette décision est rendue publique dès aujourd'hui. Vous pouvez faire savoir que cette victoire syndicale est au seul profit du SNETAA.

**D'autres thèmes** ont été abordés, notamment la valorisation de l'enseignement professionnel mais aussi la violence dans nos établissements, la formation des PLP, avec l'accompagnement à l'entrée dans le métier mais aussi la possibilité d'une seconde carrière pour nos collègues qui le souhaitaient conformément aux nouvelles dispositions.

Nous avons aussi abordé les difficultés liées au mouvement des personnels et le grand nombre de postes découverts dans les académies qui pré-supposent un recours massif aux contractuels.